

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces Benthiques Zones VIII et IX Mardi 16 Avril – Jerez de la Frontera et visioconférence

Serge Larzabal, président du groupe de travail, a introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants et en particulier les représentants des administrations nationales ainsi que de la Commission Européenne. L'ordre du jour et le compte rendu de la précédente réunion ont été validés à l'unanimité.

1. Captures accidentelles de cétacés

a. Groupe d'États Membres Sud (GEM)

Encarnacion Benito (administration espagnole, présidence 2024 du GEM) a rappelé l'historique des décisions du groupe d'États Membres pour limiter les captures accidentelles. Une première recommandation conjointe a été adoptée en 2020 puis une seconde en 2023, cependant toutes deux ont été jugées insuffisantes par le CSTEP.

Parallèlement, le Conseil d'État Français a instauré en décembre 2023 une fermeture d'un mois (janvier-février 2024) sans exemptions. Cette fermeture a été élargie aux navires battant pavillons étrangers.

Le groupe d'États Membres travaille donc sur une nouvelle recommandation conjointe à publier avant la fin mai 2024, a priori, les États membres s'accordent à considérer uniquement la zone VIII et non la IX. Un plan d'action est en cours de développement au Portugal, plus de recherche est nécessaire dans cette zone.

Le groupe d'États Membres semble également s'accorder sur le besoin d'amélioration des connaissances qui doit passer par une augmentation des observations à bord

Le groupe d'États Membres est très intéressé par l'avis du CC SUD notamment pour étudier l'ensemble des solutions et mesures envisageables.

b. France

Hélène Renault (DGAMPA) a rappelé le contexte historique depuis 2016 et de la prise de mesures en France en 2023, qui s'est conclue par l'arrêté du conseil d'État et la fermeture de pêche.

Concernant les données 2024 :

- 819 échouages ont été comptabilisés (conditions météorologiques favorables à l'échouage)
- 141 échouages comptabilisés sur la période de fermeture, dont peu d'individus présentant des traces de captures (les traces présentes peuvent être dues à des animaux capturés avant la fermeture).
- Les conséquences socio-économiques ont été plus importantes qu'anticipées, 48% de perte en volume et 57% en valeur.

Pour 2025, la France envisage :

- Une fermeture d'un mois, l'arrêté du conseil d'État indique le maintien de la fermeture tant que les dispositifs techniques n'ont pas démontré leurs efficacités.
- Rendre les pingurs sur chaluts obligatoires
- Continuer les tests d'efficacité sur les fileyeurs
- Poursuivre les observations embarquées, notamment via l'obligation de caméras sur certains navires
- Poursuivre le programme DELMOSGES (mieux comprendre les interactions avec des paramètres physico-chimiques)

Serge Larzabal (CNPMM) a ajouté que la décision du conseil d'État est en réponse à la requête déposée par un groupement d'ONG environnementale.

c. Échange avec les membres

Concernant les nécropsies réalisées sur les cétacés pour déterminer la cause de la mort et en réponse aux questions de nombreux membres, Encarnacion Benito a précisé qu'en Espagne elles étaient réalisées à bord des navires lors de la capture, contrairement aux analyses faites sur les individus échoués en France. Hélène Renault (DGAMPA) a ajouté que les résultats des analyses sont publiés annuellement, 70% de la mortalité est expliquée par une capture accidentelle, en revanche il n'est pas précisé si les individus capturés présentent une maladie autre. Le projet DELMOSGES fournira un historique de biopsies.

Toujours en réponse aux membres, Hélène Renault a précisé que :

- Le rapport du projet CETAMBICION est en cours de validation.
- Une meilleure évaluation des impacts socio-économiques est nécessaire.
- L'exemption à la fermeture par l'installation de caméra à bord avait bien pour objectif l'amélioration des connaissances, le Conseil d'État n'a cependant pas retenu ce point.

David Milly a commenté que des explications concernant les « conditions favorables à l'échouage » sont nécessaires afin de pleinement comprendre le phénomène. Il ne s'agit pas d'une sous-estimation des coûts socio-économiques mais de l'absence de prévisions.

Sergio Lopez (OPP BURELA) a demandé si le groupe d'États Membres prévoyait une fermeture plus longue pour 2025, la question est restée sans réponse.

Pour Aurelio Bilbao (OPESCAYA) il est urgent d'améliorer les connaissances, la population de cétacés semble plus importante, impactant possiblement d'autres espèces (maquereau), il faut comprendre si les bonnes mesures sont appliquées. Il faut par ailleurs pouvoir démontrer que certains métiers n'ont pas d'interaction avec les cétacés.

Miren Garmendia (OPEGUI) en accord avec Aurelio Bilbao a ajouté que plus de transparence est nécessaire, sur les projets scientifiques en cours et les décisions prises.

Raul Garcia (WWF) a commenté que, même si plus de travail est nécessaire, les connaissances ont déjà fortement augmenté notamment grâce au projet CETAMBICION.

Encarnacion Benito, a précisé en réponse aux membres, qu'en Espagne, effectivement une très faible interaction (proche de 0) est enregistrée sur les senneurs d'anchois, l'administration espagnole défend ce constat. Un plan national de mitigation vise à améliorer les connaissances et établir les zones de risques.

Finalement, Ursula Krampe (DGMARE) a commenté que la Commission Européenne a demandé depuis 2020 une réduction des captures accidentelles, de nombreux projets ont permis d'avancer mais il n'y a pas de solutions miracles, il faut continuer les travaux.

Les membres ont été invités à contribuer au projet d'avis en cours avant le 26 avril 2023.

d. Projets CiBBRINA et MERMACIFRA

Julio Valeiras (IEO) a rappelé le contexte historique et légal pour la gestion des captures accidentelles de cétaqués dans le golfe de Gascogne. Les projets CiBBRINA et MERMACIFRA (tout comme le projet CETAMBICION) ont pour objectif d'évaluer l'efficacité de dispositifs techniques pour la mitigation des captures accidentelles en partenariat avec les parties prenantes. Cinq catégories de dispositifs et méthodes à évaluer sont identifiées :

- Améliorant la visibilité des engins
- Modifications de l'engin
- Changement des pratiques
- Limitation de l'effort de pêche
- Mesures réglementaires et incitatives

L'ensemble de ces méthodes et premiers résultats sont décrits sur la présentation disponible sur le site du CC SUD.

2. Lieu Jaune

Quiterie Sourget (AGLIA) et Youen Vermard (IFREMER) ont introduit le projet ACOST qui a pour objectif l'acquisition de connaissances avec les professionnels sur les stocks de Merlan, maigre, rouget barbet et lieu jaune. Ces connaissances obtenues par auto-échantillonnage permettent d'alimenter les modèles scientifiques afin de permettre l'évaluation de ces stocks selon le RMD.

Cependant pour le lieu jaune, la série de données manque de contraste, au niveau du CIEM, la règle RFB a donc été utilisée. Cette règle utilise 3 indices : l'abondance, l'indice exploitation et la biomasse de référence.

Cette règle RFB n'est pas entièrement satisfaisante, les travaux se poursuivent donc pour proposer d'ici 2 ans un modèle plus complet et structuré en s'appuyant sur les données ; les Captures structurées en taille, Des clés de tailles aux âges et des indices d'abondance.

En réponse à Morgane Ramonet (CDPMEM29) Youen Vermard a indiqué qu'effectivement la biomasse en 2021 est très faible. La fermeture cétaqués d'un mois en tant que telle ne devrait pas avoir d'impact sur le modèle, en revanche il faudra prêter attention aux potentiels effets de compensation à la marge, même si ces effets seront lissés sur une année complète.

3. Écosystèmes marins vulnérables (EMV)

Caroline Alibert (DGMARE) a rappelé le calendrier 2024 et les dernières actualités au sujet des EMV : Le CSTEP a identifié un impact socio-économique faible à l'échelle européenne, mais qui est probablement plus important si on considère le niveau local. Un processus d'évaluation plus complet est donc engagé sur 2024 avec la réalisation d'interviews structurées avec les parties prenantes à l'automne, afin d'apporter des données qualitatives. La Commission Européenne va lancer une demande de partage des données au niveau des États Membres, afin d'alimenter un modèle d'analyse du déplacement de l'effort. Le rapport final est attendu pour la fin 2024/début 2025.

Caroline Alibert (DGMARE) a ajouté que la Commission Européenne avait pris connaissance du projet ISPAMER mené par l'OPP BURELA : les résultats préliminaires sont impressionnants et encourageants pour montrer que des équipements n'ont pas d'impact. Sergio Lopez (OPPBURELA) a remercié ce dernier commentaire.

4. InterCC – février 2024

Sergio Lopez (Président du CC SUD) a commenté la réunion INTERCC du mois de février 2024 : la participation des parties prenantes a été limitée au vu du très long discours prononcé par la directrice générale. Ce discours réalisé un bilan de la période législative qui s'achève mais en laissant cependant de côté les aspects les plus négatifs.

En deuxième partie de réunion, le règlement de contrôle a été présenté, malgré le souhait affiché d'une simplification, le document est difficile d'accès.

La majorité des mesures vont entrer en vigueur en 2026, mais certaines dès le mois de juin 2024. Sergio Lopez invite les membres à consulter le document ainsi que la présentation de la Commission Européenne qui propose certains exemples. Il ajoute que la compétence aujourd'hui est aux États Membres.

Raul Garcia (WWF) a ajouté qu'une consultation publique est en cours en Espagne, en amont de l'adoption de projet de loi.

Serge Larzabal (CNPMEM) a commenté qu'en France également des actions sont entreprises suivant différentes étapes, l'obligation de VMS sur l'ensemble des navires a ainsi été annoncée pour 2028.

Jorge Abrantes (AMAP) a indiqué qu'au Portugal, à cause du récent changement de gouvernement, aucune annonce précise n'a été faite, si ce n'est la promesse d'appliquer au plus vite ce nouveau règlement.

BILAN :

- **Une nouvelle période de consultation sera ouverte sur l'avis cétacés suite aux échanges avec les administrations nationales et les scientifiques.**
- **La présentation sur le lieu jaune a permis aux membres d'apprécier le processus suivi par le CIEM dans la définition des possibilités de capture**
- **La DGMARE a présenté le calendrier 2024 pour les EMV**
- **L'application du nouveau règlement de contrôle se fera en grande partie par les États Membres, les membres du CC SUD y seront attentifs.**



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

